Ordre des Denturologistes du Québec

Rapport Annuel 81-82

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Camille Laurin

Montréal, août 1982

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Paul Auprix

Paul Auprix, d.d.

Montréal, août 1982

Monsieur André Desgagné
Président de l'Office des
professions du Québec
930, chemin Sainte-Foy
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre la période entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Paul Auprix

Paul Auprix, d.d.

Montréal, août 1982

Membres du bureau 1981-1982

Président:	Paul Auprix d.d.
Administrateurs:	
Côte Nord, Saguenay, Lac St-Jean (01)	Marcel Munger d.d.
Bas St-Laurent, Gaspésie, Québec (02)	Diane F. Bouffard d.d. Jean-Marc Auprix d.d.
Trois-Rivières (03)	Jean-Claude Milot d.d.
Cantons de l'Est (04)	Denis M. Provencher d.d.
Outaouais, Nord-Ouest, Nouveau-Québec (05)	Roger Dupuis d.d.
Montréal (06)	Lyne Caron d.d. Guy Cloutier d.d. Alphonse Pettigrew d.d.
Montréal Rive-Sud (07)	Yvon Lefebvre d.d. Michel Garnache d.d.
Montréal Rive-Nord (08)	Pierre Duval d.d. Diane Plasse St-Laurent d.d.

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Stella C. Baudot
Florent Gauthier
Gilles Massé

Comité administratif

Paul Auprix d.d., président
Diane F. Bouffard d.d., vice-présidente
Michel Gamache d.d., vice-président
Denis M. Provencher d.d., vice-président trésorier

Gilles Massé, administrateur externe

Secrétariat

Personnel permanent

Monique Hénault
Secrétaire générale

Mona Guérette
Secrétaire de direction

France Auprix
Secrétaire

Patricia Chacon
Secrétaire

Syndics

Gilles J. Beauchemin d.d., syndic

Yvan Bouret d.d., syndic-adjoint

Rapport du Président

Cette première année à la barre de l'Ordre des denturologistes du Québec, a permis d'orienter les membres vers une nouvelle forme de pensée et instaurer ainsi une nouvelle philosophie professionnelle. Nous nous sommes appliqués à tracer une ligne de conduite unique, rigide peut-être, mais, dans laquelle tous les denturologistes pourraient se reconnaître.

Tenant compte que vous trouverez dans les pages suivantes, le rapport d'activités de différents comités, je vous brosserai un tableau du travail accompli durant cette année 1981-1982.

Le mandat fut bien rempli, car ces douze (12) mois ont servi à effectuer un déblaiement, de voir à la stabilité du personnel et des responsables des comités, afin d'assurer ainsi une continuité. Comme vous le savez, l'Ordre des denturologistes a connu depuis mai 1981, un renouveau tant au niveau de son exécutif que des administrateurs du Bureau et du personnel (secrétaire générale, syndic, syndic-adjoint, les membres du comité d'inspection professionnelle, etc...). Avec cet apport de sang nouveau, l'Ordre peut de plus en plus jouer son rôle de protection du public. Les traditions s'installent au contact des autres professions, les mesures s'ajustent pour donner enfin la projection d'une nouvelle image de la denturologie tant au niveau du public, du Gouvernement, des membres que des autres professions.

Les dossiers du "Certificat de santé buccale" et "Prothèse partielle amovible."

Ces dossiers ont été étudiés afin d'actualiser le problème et trouver l'orientation qu'on veut bien leur donner, car cette année sera, nous l'espérons, celle où des décisions seront prises. Des rencontres eurent lieu avec l'Office des professions et l'Ordre des dentistes, ainsi, prochainement, nous serons à même de constater les résultats.

La publicité des cliniques de réparations

Le tort causé par ces cliniques est considérable pour la profession. Le comité responsable de ce dossier a produit un mémoire à l'Office des professions et nous devront procéder de trois façons distinctes pour anéantir ce fléau. L'Ontario et l'Ouest canadien ont vécu le même problème. Suite à des actions énergiques, à Toronto, au mois d'avril dernier, deux (2) cliniques de ce genre ont dû fermer leurs portes. C'est une raison parmi tant d'autres qui nous a décidés à adhérer au "National Denturist Association of Canada" où j'occupe d'ailleurs le poste de vice-président.

Etude du Marché

Le mandat concernant cette étude demandée par les membres depuis plusieurs années, a été attribué à des spécialites de l'Université de Chicoutimi, et est en voie de se réaliser. Nous connaîtrons les résultats vers le mois de novembre 1982. Cette étude nous permettra d'analyser pour chaque région administrative, la quantité de denturologistes versus le public et, subséquemment déterminer le nombre souhaitable d'inscriptions à chaque année. Elle répondra, de même, et d'une façon précise, à beaucoup d'autres questions.

Le "Périodique"

La présentation du journal "Le Périodique" est complètement changée et de plus, vous y trouverez régulièrement un rapport des activités de l'O.D.Q.. Toute politique a été supprimée de façon à faire connaître positivement, à tous nos membres, le travail accompli et l'orientation professionnelle de l'Ordre.

En résumé, pour ma première année de

suite à la page 8 ...

Rapport du Président

présidence, j'avoue que la tâche s'est révélée ardue et pénible par moment. Personnellement, telle que vécue, je n'aimerais pas recommencer cette année et je ne souhaite pas que cette situation se renouvelle. C'est un énorme investissement de temps, d'énergie et d'argent, investissement qu'un Ordre professionnel ne peut se permettre à chaque changement de président. Entouré de trois (3) vice-présidents aussi actifs, cette situation ne devrait pas se répéter car la continuité semble être assurée.

J'aimerais aussi souligner le magnifique travail que l'Association des denturologistes du Québec fait pour ses membres. Il est bien clair que l'Association a pour tâche principale la protection des membres, et l'Ordre, la protection du public. Chacun travaille en fonction de son mandat, les relations sont excellentes et il existe une étroite collaboration. Car, il ne faut pas oublier que les deux (2) organismes travaillent pour l'avancement de la denturologie.

En vertu de son mandat de protection du public, l'Ordre des denturologistes offre par son comité de formation continue l'opportunité aux denturologistes de s'actualiser et/ou d'enrichir leur connaissance.

Aussi, je profite de l'occasion pour féliciter la Société d'Etudes en Denturologie (S.E.D.Q.I.) pour la qualité de leur travail et la remercier pour cette possibilité qu'elle offre aux membres d'acquérir des connaissances qu'ils ne pourraient recevoir autrement.

Je pourrais élaborer sur plusieurs autres sujets, mais je vais laisser le soin aux personnes impliquées dans les différents comités, de le faire soit par le biais de ce rapport annuel ou autrement.

En terminant, j'aimerais assurer tout le monde de mon entière collaboration et je souhaite à tous le meilleur des succès, malgré cette période difficile que nous vivons.

Le Président,

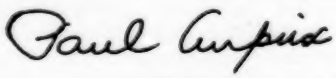

M. Paul Auprix d.d.

Rapport d'activités de l'Ordre des denturologistes du Québec 1981-1982

LE BUREAU

Au cours de l'année 1981-1982, le Bureau s'est réuni à quatre (4) reprises pour des assemblées régulières.

Plusieurs décisions ou résolutions ont été adoptées au cours de ces réunions, nous en énumérons ici les principales:

- Nomination de cinq (5) administrateurs suite aux démissions.
- Nomination de deux (2) administrateurs pour la région de Trois-Rivières et Montréal Rive-Sud.
- Acceptation du rapport annuel 1980-1981 du comité d'inspection professionnelle et du comité de discipline.
- Rapport de l'élection 1981.
- Election des membres du comité administratif.
- Election des vices-présidents et du trésorier.
- Nomination d'un syndic-adjoint.
- Nomination au sein des différents comités.
- Acceptation de la démission du syndic.
- Nomination d'un syndic et syndic-adjoint.
- Nomination d'un membre comme représentant au Conseil Interprofessionnel.
- Formation d'un comité "Clinique".
- Dissolution du comité d'admission à la pratique, la responsabilité est confiée à la Secrétaire Générale.
- Formation d'un comité CSB-PPA.
- Formation d'un comité "Etude du marché".
- Nomination d'un nouveau conseiller juridique.
- Acceptation des rapports des différents comités.
- Cours et examens de l'Ordre.
- Acceptation de quatre (4) projets de règlements.
- Aucune considération quant à la demande des techniciens dentaires concernant la directorat de laboratoire
- Mandat donné pour la mise en marche d'Expodent.
- Rapport d'une rencontre avec l'Office de la langue française.
- Acceptation d'un dossier-type patient.
- Acceptation de la démission d'un administrateur.
- Contrat accordé concernant l'Etude du Marché.
- Acceptation du projet de publicité télévisée.
- Nomination d'un expert pour la région de Québec.
- Hausse des salaires des employés de l'Ordre (administration 80-81)
- Adoption des états financiers 80-81 (administration 80-81).
- Remboursement de $10,000.00 sur prêt hypothécaire (administration 80-81).
- Adoption des états financiers mensuels.
- Adoption des prévisions budgétaires 81-82.
- Cotisation spéciale de $100.00.
- Adoption des prévisions budgétaires 81-82, révisées.
- Adoption des prévisions budgétaires 82-83.
- Fixation cotisation 82-83 à $450.00.
- Hausse du remboursement pour kilométrage de 0.20 à 0.22 le kilomètre.
- Décisions et résolutions touchant l'acceptation des nouveaux membres, la radiation des membres qui ne paient pas leur cotisation et leur réinstallation.

Comité administratif

Le comité administratif s'est rencontré à quatre (4) reprises, et a procédé à trois (3) rencontres régionales, soit:
- Québec,
- Saguenay Lac St-Jean,
- Région Montréal Rive-Sud.

En conformité avec ses devoirs le comité administratif a vu à la bonne marche des opérations courantes de l'Ordre.
Le comité a aussi revisé divers projets avant leur soumission au Bureau, nous énumérons ici les principales résolutions:

- Signature des effets bancaires.
- Pratique illégale, autorisation poursuite ou perquisition
- Engagement d'une secrétaire générale.
- Engagement de deux (2) secrétaires.
- Transfert du compte bancaire de l'Ordre.
- Suppression du permis annuel de l'Ordre.
- Attestation pour les membres qui ont suivi les cours de formation continue.
- Nomination d'un coordonateur pour le comité CSB-PPA
- Acceptation du rapport concernant le cours d'appoint.
- Changement du photocopieur de l'Ordre.
- Changement d'institution bancaire pour le coffret de sûreté.
- Rapport de rencontre avec Télé-Direct.
- Changement d'imprimeur pour l'Ordre suite à des soumissions.
- Acceptation du cours offert par la S.E.D.Q.I. concernant la prothèse partielle.
- Mandat quant à l'organisation d'EXPODENT.
- Décisions prises concernant les locataires et l'entretien de la bâtisse au : 1037, boulevard St-Joseph est.

SYNDIC

Syndic - André Beaulieu d.d. (jusqu'au 2 octobre 1981)
Gilles J. Beauchemin d.d. (du 2 octobre 1981...)

Syndic-adjoint - Gilles J. Beauchemin d.d. (du 29 mai 1981 jusqu'au 2 octobre 1981)
Yvan Bouret d.d. (du 2 octobre 1981...)

Au cours de l'exercice 1981-1982, le bureau du syndic de l'Ordre des Denturologistes du Québec a enregistré 146 contestations concernant 122 denturologistes en ce qui a trait à la qualité des services professionnels rendus à la population.

Le règlement des contestations du public

32 dossiers réglés grâce à une conciliation entre patient et denturologiste.
22 cas ont dû être dirigés vers les tribunaux ordinaires.
48 dossiers ont été fermés, compte tenu de la date de fabrication des prothèses dentaires, plainte non fondée, pas de conciliation ni d'arbitrage, rien de dérogatoire, conflit de personnalité et préjudice esthétique.
1 cas d'inspection particulière.
6 dossiers ont été portés devant le comité de discipline.
28 dossiers sont à l'étape de la conciliation avec le denturologiste.

Dans ces dossiers, 18 cas ont subis une expertise.

Cas remis au comité de discipline

De plus, le syndic a remis au comité de discipline 121 plaintes qui se détaillent comme suit:

88 cas de publicité non conforme
20 cas concernant l'assurance-responsabilité professionnelle (omission de fournir une preuve)
6 cas pour refus de collaborer avec le syndic en ce qui a trait à une demande de rapport
1 cas pour avoir enfreint l'article 4.03.02 du Code de déontologie
2 cas pour avoir enfreint les articles 3.08.06 - 4.02.01 n) du Code de déontologie et la publicité
1 cas pour avoir enfreint l'article 8 de la loi sur la denturologie.
3 cas pour avoir enfreint l'article 12 de la loi sur la denturologie
4 cas pour avoir enfreint l'article 11 de la loi sur la denturologie.

Comité de discipline

Président: Me Léon Lalande
(du 1er avril 1981)

Présidents suppléants: Me Jean Crépeau
Me Jacques Lamoureux

Membres: Gilles Boulanger d.d. (jusqu'au 30 octobre 1981)
Gilles Dupont d.d. (jusqu'au 30 octobre 1981)
Marielle Lapierre d.d. (du 30 octobre 1981 ...)
Robert Cabana d.d. (du 30 octobre 1981 ...)
Jean Laforte d.d. (substitut - du 30 octobre 1981 ...)

Secrétaire: Johanne Labrie (du 1er avril 1981 au 19 juin 1981)
Monique Hénault (du 25 septembre 1981 au 31 mars 1982)

Nombre et nature des plaintes reçues:

Le Comité de discipline a siégé à 16 reprises et entendu 111 causes, soit:

- 97 infractions au règlement concernant la publicité; (articles 1.02-3, 3.01-3.02-3.02-01-3.02 02-3.03-3.03.01-3.03.02-3.04-4.01)
- 6 infractions au règlement concernant la tenue des dossiers et cabinets de consultation: (articles 2.02 a-c-d-e-f-g-h — 3.03)
- 1 infraction au Code des professions; (article 114)
- 4 infractions au Code de déontologie; (articles 4.02.01 g) h) 4.03.02 - 4.03.03)

Nombre et nature des sanctions imposées:

- 82 causes reçurent des amendes situant entre $200 et $3000;
- 1 radiation temporaire;
- 9 causes reçurent des réprimandes;
- 2 causes furent retirées;
- 1 cause est en délibéré;
- 7 causes où restent les représentations sur sentence;
- 6 causes sont remises sine die.

Plaintes rejetées:

- 3 causes ont été rejetées par le Comité.

Sur une cause en délibéré (1978-1979) une amende de $200 fut sanctionnée.
Sur une cause en délibéré (1979-1980) une amende de $700 fut sanctionnée.

Arbitrage des comptes

Arbitre en chef: M. Michel Leblond d.d.

Arbitres: M. Jean-Pierre Lazure d.d.
M. Robert Jacques d.d.

Greffier: Mme Monique Hénault, secrétaire générale

En 1981-1982, 8 clients de denturologistes ont demandé l'arbitrage de leur compte en déposant chez la secrétaire générale, 2 formulaires de l'acte de compromis dûment complétés.

2 dossiers ont été portés devant la Cour des Petites Créances, suite au jugement rendu par le juge James K. Hugessen, apporté par un des membres lors d'un comité, qui dit: "le Comité d'arbitrage des comptes a juridiction que pour les comptes impayés." Suite à ce jugement, la comité n'a plus siégé.

M. Michel Leblond, arbitre en chef, a réparti les 6 causes entendues de la façon suivante:

Date de l'audition	Arbitre	Nombre de contestations entendues	Nature des contestations entendues
01-05-81	Michel Leblond	3	Dans les 6 cas, les clients se sont déclarés insatisfaits des services professionnels rendus par leur denturologiste
10-07-81	Michel Leblond	3	

DÉCISIONS RENDUES PAR L'ARBITRE:

Dans 3 cas, demande au denturologiste a été faite de rembourser, intégralement son ou sa cliente.

Dans 1 cas, demande au denturologiste a été faite de rembourser, intégralement la Régie de l'Assurance-maladie du Québec.

2 contestations ont été rejetées.

Comité d'inspection professionnelle

Président: Monsieur Jean-Pierre Malo d.d.

Membres du comité: Monsieur Mario Beaudry d.d.
Monsieur André Crête d.d.
Monsieur André Verreault d.d.
Madame Monique Hénault, Secrétaire du Comité

PROGRAMME 1981-1982

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait la poursuite des visites, dans le cadre de la surveillance générale de la pratique, parmi ceux n'ayant jamais été visités.

Le choix des membres à visiter s'effectuait au hasard parmi ceux qui n'avaient jamais eu d'inspection.

Les inspecteurs devaient avoir une approche positive auprès des membres et ils devaient essayer d'aider les membres le plus possible afin d'obtenir une amélioration de la pratique de la denturologie.

TRAVAIL DU COMITÉ

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises. Au départ, la réalisation d'une dizaine (10) d'inspections par inspecteur, afin qu'il se familiarise avec les procédures.

Délégation de M. Mario Beaudry sur le comité de la formation continue.

Mandat à M. André Crête de bâtir un dossier-type patient.

Révision des documents de travail utilisés.

Préparation et envoi de l'avis d'inspection.

Rédaction de cent quatre-vingt-dix-huit (198) rapports d'inspections.

Envoi d'une lettre de félicitation aux denturologistes visités où l'on ne remarquait aucune lacune.

suite à la page 15 ...

Trois (3) recommandations furent soumises au Bureau.

Inspections régulières accomplies: 198 visites chez 191 membres, dont sept (7) avaient un deuxième cabinet.

Chez 69 des 191 membres visités, aucune lacune n'a été remarquée. Une lettre de félicitation leur était envoyée.
Quinze (15) denturologistes, vont être soumis à une autre visite, pratique non satisfaisante.

Tant qu'aux autres, les lacunes les plus remarquées étaient:

- Le dossier patient non complet.
- Les non-affichage du Code de déontologie et le règlement concernant la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes.

RECOMMANDATIONS AU BUREAU

- Le comité recommande au Bureau de se pencher dans les plus bref délais sur la possibilité de réglementer l'inspection des laboratoires des denturologistes.

- Le comité recommande au Bureau un dossier-type patient.

- Le comité recommande au Bureau de prévoir dans le règlement l'obligation des denturologistes de fournir les adresses de tous leurs bureaux.

CONCLUSION

En général, les inspecteurs ont été enchantés de l'accueil des membres et agréablement surpris du professionnalisme ainsi que de la qualité de travail des denturologistes visités.

Inspections professionnelles

Statistiques sur les 191 membres
visités en 1981-1982

Emission de permis:

54 membres visités sont inscrits au tableau depuis 1974;
14 depuis 1975;
15 depuis 1976;
2 depuis 1977;
31 depuis 1978;
21 depuis 1979;
27 depuis 1980;
27 depuis 1981;

RECOMMANDATIONS:

- Dossiers patients:	51
- Stérilisateurs:	9
- Crachoirs:	8
- Lavabos:	2
- Lampes:	3
- Cabinets ne gardant pas l'anonymat:	6
- Permis à la vue:	5
- Code de déontologie:	79
- Arbitrage des comptes:	73
- Publicité:	25
- Propreté:	3
- Autres:	8

	*Région I	*Région II	*Région III	*Région IV	*Région V	*Région VI	*Région VII	*Région VIII
Nombre de membres au 31 mars 1982	51	142	50	29	36	194	122	155
Nombre de membres visités avant le 1er avril 1981	31	86	23	20	27	99	57	62
Nombre de membres visités en 1981-1982	13	47	19	8	4	21	38	41
Nombre de membres visités depuis le début	44	133	42	28	31	120	95	103
Membres à visiter	7	9	8	1	5	74	27	52

*Région I: Côte Nord - Saguenay - Lac St-Jean
*Région II: Gaspésie - Québec
*Région III: Trois-Rivières
*Région IV: Cantons de l'Est
*Région V: Outaouais - Nord-Ouest
*Région VI: Montréal
*Région VII: Montréal - Rive-Sud
*Région VIII: Montréal - Rive-Nord
*N.B.: Nouveau-Brunswick (1 membre).

Pratique illégale

Pierre Duval d.d., responsable

Jean-Marc Auprix d.d.

Dossiers en cours au 1er avril 1981	**25**
Nouvelles enquêtes et poursuites	**26**
	51
Dossiers fermés au cours de l'année (amendes reçues, exécution de mandats d'arrestation ou insuffisance de preuves dans les dossiers	**19**
Dossiers en cours au 31 mars 1982	**32**

Notre rapport a été préparé en fonction des 51 dossiers en cours pour l'année 1981-1982

- Perquisitions effectuées relativement aux nouvelles poursuites	**5**
- Jugement rendus dont,	**20**

- 18 amendes variant de $200.00 à $2,100.00
- 1 non-culpabilité
  1 incarcéré

Suite à ces jugements, 4 mandats d'arrestation ont été émis contre des personnes qui ne s'étaient pas conformées aux jugements rendus.

Comité de la formation continue

M. Michel Gamache d.d., responsable
M. Jean-Marc Auprix d.d.
M. Marcel Munger d.d.

Au programme de formation continue de 1981, un cours de lois et règlements fut donné en avril et mai, 244 présences furent enregistrées. A l'automne de 1981, un cours fut donné sur la psychologie gériatrique et 255 denturologistes y participèrent.
En mai dernier, un cours sur les prothèses partielles donné par la S.E.D.Q.I. et approuvé par l'Ordre, fut très apprécié par les 125 membres participants. Il est à noter la très forte participation des membres à ces cours.

Cette année le Comité s'est fixé des objectifs à court et à long terme.

1º de permettre à tous les denturologistes d'atteindre une formation équivalente de base d'ici les trois (3) prochaines années, ceci en vue de donner de meilleurs services et une meilleure protection au public;

2º d'encourager et de collaborer avec les organismes qui contribuent à cette formation, ex.: C.E.G.E.P., Université, S.E.D.Q.I.

3º d'analyser les possibilités de parfaire des études supérieures dans le domaine dentaire;

4º de travailler en collaboration avec les organismes gouvernementaux au niveau de la recherche pour développer de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux;

5º de faire nos recommandations au Conseil des Collèges et au Conseil des Universités, soit pour changer et améliorer les programmes existants, soit pour faciliter l'accès à l'Université aux denturologistes intéressés;

6º de participer éventuellement aux journées dentaires du Québec.

Examens professionnels

M. Michel Gamache d.d., responsable
M. Yvon Lefebvre d.d.
M. Alphonse Pettigrew d.d.

Pour répondre à la demande reçue par les techniciens dentaires possédant un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et désirant devenir denturologistes. L'Ordre a entrepris des pourparlers auprès du C.E.G.E.P. Edouard-Montpetit pour tenir cesdits cours et examens. Il est à noter que le règlement concernant les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des Denturologistes du Québec prenait fin le 30 avril 1982.

Les cours ont débutés en octobre 1981, et les examens eurent lieu en janvier 1982.

Sur 27 inscriptions aux cours et examens:

- 18 ont réussi
- 2 ont échoué en théorie
- 9 ont échoué en pratique

Sur les 9 inscriptions aux examens de reprise:

- 5 ont réussi
- 4 ont échoué en pratique.

Dans le cas d'échecs, ceux-ci devront obtenir un D.E.C. en denturologie s'ils désirent obtenir un permis de pratique de l'Ordre des Denturologistes du Québec.

Réglementation

M. Denis M. Provencher d.d., responsable
Mme Diane Plasse St-Laurent d.d.
M. Roger Dupuis d.d.

Deux (2) règlements furent sanctionnés soit:

1- Le règlement concernant les autres conditions et modalités de délivrance d'un permis.

2- Le règlement concernant les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis (temporaire).

Quatre (4) projets de modifications au règlement ont fait l'objet d'étude par le comité et le Bureau:

1- Amendement au règlement concernant les affaires du bureau, le serment de discrétion et l'assemblée générale.

2- Amendement au règlement concernant l'assurance-responsabilité professionnelle.

3- Amendement au règlement concernant la publicité.

4- Amendement au code de déontologie.

Deux (2) nouveaux règlements ont fait l'objet d'étude par le comité et le bureau:

1- Le règlement concernant les normes d'équivalence de diplôme et de formation.

2- Le règlement concernant les critères minimums des actes professionnels.

Tableau des membres

A)	Permis en vigueur au 1er avril 1981;	**714**
B)	Permis délivrés durant l'année: Nouveaux membres: (79) Ré-admis: (49)	**128**
C)	Permis révoqués durant l'année: Démissions: (5) Radiés: (55) Décédés: (2)	**62**
D)	Permis en vigueur au 31 mars 1981:	**714**
	Nombre total de membres inscrits au Tableau au 31 mars 1982:	**780**

Répartition des membres en pourcentage selon les régions administratives au 31 mars 1981:

	RÉGIONS	MEMBRES	POURCENTAGE
I	Côte Nord - Saguenay - Lac St-Jean;	51	6,5
II	Bas St-Laurent - Gaspésie - Québec:	142	18,2
III	Trois-Rivières:	50	6,4
IV	Cantons de l'Est:	29	3,7
V	Outaouais - Nord-Ouest - Nouveau Québec:	36	4,6
VI	Montréal:	194	24,9
VII	Montréal - Rive/Sud:	122	15,7
VIII	Montréal - Rive/Nord:	155	19,9
	Autre (Nouveau-Brunswick):	1	0,1
	TOTAL:	**780**	**100,**

Normandin Barrière + Associés

Affilié à Deloitte Haskins & Sells

comptables agréés

3210, 1 Place Ville Marie
Édifice de La Banque
Royale du Canada
Montréal, Québec H3B 2W3
(514) 861-9311
Câble DEHANDS

Aux Membres de
l'Ordre des Denturologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan du fonds d'administration générale et du fonds des immobilisations de l'Ordre des Denturologistes du Québec au 31 mars 1982 ainsi que l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration générale et l'état de l'avoir du fonds des immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 mars 1982 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Normandin Barrière & associés.

Vérificateurs

Le 19 avril 1982

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
REVENUS		
Amendes - discipline	$ 17,147	$ 18,646
Amendes - pratiques illégales	11,573	21,312
Arbitrage des comptes	316	-
Cotisations annuelles et spéciales	298,750	275,800
Dépliants	4,068	3,408
Examens	15,519	31,302
Expodent	-	16,942
Formation continue	6,867	17,825
Inscription et admission à la pratique	2,818	4,725
Insignes	86	138
Intérêts sur placements	16,352	20,499
Loyers	9,574	9,537
Périodiques	(125)	5,245
Publications - livres	25	525
Soirée - remise des diplômes	6,490	1,453
Subvention	9,240	-
	398,700	427,357
DÉPENSES		
Administration générale - Annexe I	218,270	253,051
Comités - Annexe II	170,841	152,732
	389,111	405,783
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	9,589	21,574
AVOIR DES MEMBRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54,438	32,864
AVOIR DES MEMBRES À LA FIN DE L'EXERCICE	$ 64,027	$ 54,438

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BILAN

AU 31 MARS 1982

	1982	1981
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	$183,486	$182,117
Dépôts à court terme	115,000	25,000
Débiteurs (note 2)	14,448	12,889
Subventions à recevoir	4,700	4,330
Frais payés d'avance	12,803	1,000
	$330,437	$225,336
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	$ 9,600	$ 14,223
Cotisations perçues d'avance	256,810	156,675
	266,410	170,898
AVOIR DES MEMBRES	64,027	54,438
	$330,437	$225,336

Au nom du conseil

Paul Empire, administrateur

Denis Wisnochi d.d., administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FONDS DES IMMOBILISATIONS

BILAN

AU 31 MARS 1982

	1982	1981
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Immeuble	$ 96,229	$ 96,229
Mobilier et équipement	34,399	23,605
	$130,628	$119,834
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF À LONG TERME		
Emprunt hypothécaire, 12-1/4%, remboursable par versements mensuels égaux et consécutifs de $954.83, garanti par l'immeuble de l'Ordre. Le créancier hypothécaire peut, en tout temps, après le 10 novembre 1979, exiger le remboursement du solde alors dû	$ 72,976	$ 85,374
AVOIR EN IMMOBILISATIONS	57,652	34,460
	$130,628	$119,834

Au nom du conseil

Paul Gagnon, administrateur

Jean-Marc Provencher, administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉTAT DE L'AVOIR DU FONDS DES IMMOBILISATIONS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
AVOIR EN IMMOBILISATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	$ 34,460	$ 33,286
ACHAT D'ÉQUIPEMENT	10,795	-
VERSEMENT EN CAPITAL SUR L'HYPOTHÈQUE	12,397	1,174
AVOIR EN IMMOBILISATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	$ 57,652	$ 34,460

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent les conventions suivantes:

Comptabilisation des revenus

Les droits d'admission sont comptabilisés comme revenu au moment de la demande d'admission.

Les cotisations annuelles sont comptabilisées comme revenu au moment de leur encaissement.

Les amendes de disciplines et de pratique illégale sont comptabilisées comme revenu lorsque l'amende devient due.

Immobilisations

Les dépenses en capital sont comptabilisées au coût à l'état des résultats au moment de leur engagement.

Hypothèque

Les remboursements de capital et d'intérêts sont comptabilisés à l'état des résultats au moment du déboursé.

2. DÉBITEURS

	1982	1981
Office des Professions du Québec	$ -	$ 61
Amendes/arbitrage des comptes	13,011	11,233
Publicité périodique	-	1,595
Autres	1,437	-
	$ 14,448	$ 12,889

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

3. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En date du 31 mars 1982, l'Ordre s'est engagé à verser à un médium d'information une somme de $39,600 à titre de publicité télévisée afin de faire connaître la denturologie.

4. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Le classement de certains chiffres de l'exercice précédent a été modifié pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par d'autres vérificateurs. Les chiffres correspondants sont présentés pour fins de comparaison et ne sont pas couverts par le rapport de Normandin Barrière & Associés.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TABLEAU DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Abonnements, souscriptions et cotisations	$ 2,853	$ 2,855
Achat d'équipement	10,795	-
Admission	-	420
Assemblée générale et spéciale	1,252	1,119
Assurances générales	191	1,021
Dépenses générales	4,507	4,312
Dépliants	4,908	4,473
Entretien, réparations, électricité et chauffage	10,437	8,719
Élections	284	693
Expodent	-	15,010
Frais de banque	348	325
Frais de comptabilité	4,025	2,650
Frais de vérification	2,670	5,155
Imprimerie et papeterie	13,583	9,180
Journal - Le Périodique	3,016	12,022
Location - équipements et salles	856	1,253
Location - photocopieuse	2,703	4,134
Microfilm	251	4,246
Publicité et promotion	9,407	43,495
Rapport annuel	2,790	2,653
Salaires et charges sociales	93,085	89,209
Soirée - remise des diplômes	7,595	-
Sondage I.Q.O.P.	-	14,300
Taxes et permis	2,330	2,253
Téléphone et communications	7,452	4,891
Timbres et messagerie	11,474	7,205
	196,812	241,593
SERVICE DE LA DETTE		
Remboursement mensuel de capital et intérêts sur emprunt hypothécaire	11,458	11,458
Remboursement forfaitaire de capital sur emprunt hypothécaire	10,000	-
	21,458	11,458
	$218,270	$253,051

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TABLEAU DES DÉPENSES DE COMITÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ASSEMBLÉE DU BUREAU		
Assemblée du Bureau - honoraires	$ 5,581	$ 5,480
Assemblée Comité administratif - honoraires	4,515	680
Assemblée région administrative - honoraires	1,013	-
Déboursés légaux	1,595	2,405
Frais de déplacement - Comité administratif	8,973	192
Frais de déplacement - Bureau	4,805	3,700
Frais légaux	8,155	7,122
	34,637	19,579
COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES		
Frais de séjour	143	208
Honoraires	295	624
	438	832
COMITÉ DE DISCIPLINE		
Frais de déplacement	5,049	1,284
Frais d'enquête et d'avocats	10,595	8,533
Frais du huissier	6,986	4,557
Honoraires de présence	5,210	1,342
Salaires	21,555	18,075
Sténographe	2,308	2,030
	51,703	35,821
FORMATION CONTINUE		
Frais de séjour	78	920
Honoraires et sous-contractant	8,194	14,512
	8,272	15,432
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Frais de déplacement	3,324	2,772
Frais de séjour	1,360	1,844
Honoraires	7,995	7,390
Salaires	6,695	6,075
	19,374	18,081

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TABLEAU DES DÉPENSES DE COMITÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
LES CLINIQUES		
Frais de déplacements	$ 339	$ -
Frais juridiques	-	-
Honoraires	755	-
	1,094	-
CERTIFICAT DE SANTÉ BUCALE ET PROTHÈSE PARTIELLE AMOVIBLE		
Frais de déplacement	310	-
Honoraires	200	-
	510	-
PRATIQUE ILLÉGALE		
Déboursés légaux (Montréal)	556	-
Déboursés légaux (Québec)	830	482
Divers - enquêteurs	-	358
Frais de séjour	578	50
Frais légaux (Montréal)	9,436	10,335
Frais légaux (Québec)	1,650	1,500
Honoraires	3,345	190
Investigation professionnelle	16,600	10,811
Salaires	4,243	4,634
Transport - biens saisis	544	-
	37,782	28,360
RÈGLEMENT		
Frais de séjour	1,566	-
Frais légaux	918	4,535
Honoraires de présence	1,685	-
	4,169	4,535
EXAMENS PROFESSIONNELS		
Autres	-	218
Examen D.E.C.	12,435	20,371
Frais de séjour et déplacements	-	2,973
Frais légaux	593	600
Honoraires	14	-
Location de salles	(180)	5,725
Matériel	-	205
	12,862	30,092
	$170,841	$152,732